

SYMPOSIUM GRH 2014 | HR SYMPO 2014
21-23 NOVEMBRE 2014

→ CAS DE NÉGOCIATION DE CONVENTION COLLECTIVE

(partie syndicale)



Présenté par : **CSN**



Mandat du syndicat

Mandat général :

Puisque les salaires sont relativement bons, le niveau de vie des membres du syndicat est très élevé et leur niveau de crédit aussi. Dans la région, il y a eu beaucoup de fermetures d'usines au cours des dernières années. AAA est le dernier employeur important de la ville et plusieurs des travailleurs qui ont perdu leur emploi ailleurs y travaillent maintenant. Le syndicat est toujours revendicateur, mais en tenant compte de la situation actuelle, il doit éviter un conflit de travail. Par contre, il sait pertinemment que si l'employeur attaque sévèrement les conditions de travail des membres, ceux-ci seront prêts à combattre, peu importe la situation.

1) La fusion des métiers de mécanicien d'entretien, soudeur et tuyauteur

On s'attendait, depuis plusieurs années, que l'employeur soit en demande sur la fusion de ces métiers. On ne veut toutefois pas revivre la situation de la dernière négociation en se faisant imposer la fusion dans une offre finale. On démontre une certaine ouverture, mais les travailleurs ont des craintes. Parmi les plus âgés, plusieurs ont peur de perdre leur emploi. Ça fait longtemps qu'ils ne sont pas allés sur les bancs d'école et ils sont angoissés à l'idée d'être obligés d'y retourner. Les plus jeunes n'y voient aucun inconvénient puisqu'ils sont déjà formés; au contraire, c'est pour eux une occasion d'augmenter leur salaire. Ceux du milieu sont inquiets de ce qui va leur arriver. Devront-ils être formés? Si oui, est-ce que la formation sera payée? Est-ce qu'elle sera incluse dans les heures de travail?

Le syndicat souhaite que les affectations de travail continuent de se faire de la même façon, c'est-à-dire que les salariés de métiers puissent faire des travaux dans tous les départements de l'usine. De plus, on n'acceptera pas que cette fusion entraîne des pertes d'emplois.

Les membres, en assemblée générale, ont demandé qu'une prime de 0,75 \$ l'heure leur soit versée à la suite de la fusion de ces métiers. Si l'on a versé 0,50 \$ pour deux métiers, on a droit à 0,75 \$ pour trois!

2) Le fonds de retraite

Le syndicat subit une forte pression de la part de ses membres pour améliorer le niveau actuel du fonds de retraite. La moitié des membres seront admissibles à la retraite au cours des sept prochaines années et ils sont conscients que s'ils veulent une retraite décente, c'est cette année ou jamais! Le comité de négociation tend à ce que le fonds de



retraite atteigne 80 \$ par mois par année de service. Les membres du comité sont bien conscients que les coûts reliés à cette demande sont énormes.

Les salariés qui ne seront pas admissibles prochainement à la retraite sont conscients de cet enjeu et savent qu'ils pourront également en tirer des avantages; ces départs à la retraite signifient un meilleur choix de vacances et l'accès à des postes mieux rémunérés et plus intéressants. Par contre, ils ne veulent pas que le règlement sur le régime de retraite ne profite qu'aux anciens; ils souhaitent aussi avoir une relative amélioration de leur rente.

